



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

CONCEPTION D'UN MODULE INFORMATIQUE D'IMPORTATION DE DONNEES ADJOINT A L'APPLICATION DE GESTION DE REPERTOIRE D'ENTREPRISE RES D'AFRISTAT DENOMMEE « TIGRE »

TERMES DE REFERENCE

**pour le recrutement d'un consultant/cabinet spécialisé dans la conception d'applications
informatiques notamment celles relatives à la gestion des bases de données.**

1. Contexte et justification

L'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) a été créé par un traité signé le 21 septembre 1993 par 14 pays membres de la Zone franc. Il compte aujourd'hui 22 Etats membres : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cabo verde, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Tchad et Togo.

AFRISTAT a pour rôle de conseiller les systèmes statistiques nationaux des Etats membres et de soutenir leur action. Il dispose de pouvoirs réglementaires dans le domaine de l'harmonisation des concepts, des normes et des méthodes statistiques. Il est habilité à réaliser des compilations de données statistiques ainsi que des analyses économiques et sociales sur les Etats membres. Le démarrage effectif de ses activités est intervenu le 2 janvier 1996.

En avril 2009, le Conseil des ministres des Etats membres d'AFRISTAT a adopté deux règlements dont le règlement n°01/CM/AFRISTAT/2009 portant adoption d'un cadre commun pour la création et la gestion d'un répertoire d'entreprises national à des fins statistiques. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce règlement dans les Etats membres, AFRISTAT a apporté une série d'appuis techniques pour la mise en place d'un répertoire national d'entreprises à des fins statistiques ou pour l'amélioration du répertoire d'entreprises existant conformément aux normes du règlement n°01/CM/AFRISTAT/2009. Plusieurs Etats disposent à ce jour d'un répertoire national d'entreprises à des fins statistiques même si ces derniers souffrent parfois d'un manque régulier de mise à jour.

Par ailleurs, les répertoires nationaux d'entreprises mis en place sont gérés, pour la plupart, sous l'application Microsoft Excel. Ainsi, afin de remplir son mandat d'harmonisation et d'appui technique statistique ainsi que pour faciliter la mise en place des répertoires d'entreprises nationaux à des fins statistiques dans les Etats membres, AFRISTAT a développé une application informatique qui permet de gérer de façon efficace les répertoires nationaux d'entreprises à des fins statistiques.

L'élaboration de l'application informatique pour la création et la gestion des répertoires nationaux d'entreprises à des fins statistiques dans les États membres d'AFRISTAT est une grande opportunité pour l'application du règlement n°01/CM/AFRISTAT/2009 adopté en avril 2009 par le Conseil des Ministres d'AFRISTAT. Elle va contribuer à l'harmonisation des outils statistiques qui fait partie des rôles assignés à AFRISTAT.

2. Objectifs

L'objectif général du projet s'inscrit dans l'opérationnalisation intégrale du règlement n°01/CM/AFRISTAT/2009 adopté en avril 2009 par le Conseil des Ministres d'AFRISTAT. Il vise à développer et à mettre à la disposition des Etats membres un outil informatique de gestion des répertoires nationaux d'entreprises à des fins statistiques dans le but de faciliter d'une part la création et la gestion de ces répertoires et d'autre part d'assurer une harmonisation des statistiques d'entreprises produites.

2.1. Objectif général

Pour ce faire, le module d'importation adjoint à l'application informatique de gestion de répertoire statistique d'entreprises, dénommée « TIGRE » (Technologie Informatique de Gestion des Répertoires d'Entreprises) devra assurer l'importation des données du répertoire au format XLS ou CSV dans l'application et le cryptage de l'application TIGRE.

2.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, le module d'importation devra remplir les fonctions suivantes :

2.2.1.Importation des données au format XLS ou CSV

- Permettre l'importation des données du répertoire statistique d'entreprises des pays déjà saisies sous Excel ou au format CSV dans l'application TIGRE.

2.2.2.Cryptage de l'application

- Rendre l'application cryptée afin que toute structure qui aura acquis la licence d'installation sur son serveur ne puisse accéder aux codes sources sans la permission préalable d'AFRISTAT.

2.2.3.Charte graphique

- Rendre dynamique l'insertion du logo central dans la page d'accueil afin de permettre à toutes les institutions ayant acquis l'application TIGRE d'insérer leur logo.
- Rendre figé le logo d'Afristat dans le cadre supérieur droit (en haut du module de connexion).

3. Résultats attendus

Au terme de ce projet, le module d'importation des données adjoint à l'application informatique de gestion de répertoire statistique d'entreprises, dénommée « TIGRE » est fonctionnel. Plus spécifiquement :

- Le module d'importation des données adjoint à l'application TIGRE est développé déployé dans l'application TIGRE ;
- Le module d'importation des données est testé avec les données au moins un pays membre ;
- Le cryptage de l'application TIGRE est assuré et fonctionnel ;
- La charte graphique est améliorée de sorte présenter le logo d'un de l'Institut d'un états-membres et celui d'AFRISTAT.

4. Tâches à réaliser et calendrier

4.1. Tâches à réaliser

Le consultant/cabinet est chargé de s'imprégner de l'application TIGRE déjà fonctionnelle. La consultation concerne le développement d'un module d'importation des données du répertoire. Ce module devra être intégré à l'application TIGRE et compléter ses modules existants.

Le consultant/cabinet proposera et déploiera une solution de cryptage de l'application TIGRE. En outre, la charte graphique sera-t-elle modifiée conformément aux objectifs spécifiques.

4.2. Calendrier

La mission de consultation se fera en deux phases essentielles correspondant à la phase de développement du module et à la phase de test :

La durée de consultation est de 25 jours de travail ouvrables à étaler sur la période allant du 15 décembre 2023 au 30 janvier 2024. Il appartient au consultant/cabinet de proposer un planning détaillé de mise en œuvre ainsi qu'un chronogramme par phase.

4.3. Rapports et livrables

Le consultant/cabinet déposera auprès de la Direction générale d'AFRISTAT :

- Un rapport final de conception de l'application. Ce rapport interviendra avant la réception définitive de l'application. Il fera également l'objet de validation par le comité de pilotage ;
- Le module d'importation des données du répertoire développé et fonctionnel ;
- Un guide d'utilisation de l'application

5. Qualifications /expérience

Le consultant/cabinet doit répondre aux exigences techniques qui suivent :

- Être titulaire d'un diplôme BAC+5 en informatique pour le consultant individuel ou le chef d'équipe du cabinet ;

- Justifier d'une expérience confirmée en matière de conception et gestion des bases de données ;
- Avoir déjà réalisé des prestations similaires ;
- Avoir une bonne maîtrise des langages de développement des bases de données et sites web (mysql, Html, Java script, PHP...) ;
- Être ressortissant d'un pays membre d'AFRISTAT.

Une connaissance des systèmes d'information, des bases et banques de données d'AFRISTAT et de ses Etats membres serait un atout.

6. Cadre de travail

Le consultant/cabinet travaillera sous la supervision du Directeur Général d'AFRISTAT et en étroite collaboration avec les experts chargés des statistiques d'entreprises, en comptabilité nationale, en informatique et en bases de données. AFRISTAT mettra à la disposition du Consultant/cabinet toutes les informations et les contacts disponibles nécessaires à l'accomplissement de la mission. Les livrables et rapports seront soumis à validation au comité de pilotage du projet TIGRE créé à cet effet.

Le consultant/cabinet ne doit publier ni divulguer aucune information portée à sa connaissance dans le cadre du travail sollicité, à aucune personne non autorisée et sans le consentement écrit préalable.

AFRISTAT est en droit de vérifier les références du consultant ou du cabinet en se référant à ses partenaires ou par contact direct des clients citées dans la liste des références.

7. Composition du dossier :

- Une lettre de motivation adressée au Directeur Général d'AFRISTAT (2 pages maximum) ;
- Un curriculum vitae faisant ressortir l'expérience professionnelle et une liste de références ;
- Une offre technique et financière détaillée.

En cas de sélection définitive, il peut être exigé :

- les originaux des diplômes les plus élevés déclarés ;

8. Dépôt et date limite de réception des dossiers

Les dossiers de candidature doivent parvenir à Monsieur le Directeur Général d'AFRISTAT au plus tard **8 décembre 2023** à l'une des adresses suivantes :

BP E1600 BAMAKO (Mali)

Adresse électronique: afristat@afristat.org

Il est conseillé de faire parvenir une copie du dossier par courrier électronique et l'original du dossier par voie postale.